

SEANCE DU JEUDI 24 MARS 2022

Présents : Mme TARGNION, Présidente
~~Mme BONNI~~ et ~~M. GODIN~~, Membres du Collège de Police.
Mme BASAULA NANGI, M. BERRENDORF, ~~Mme DARRAJI~~, M. DENIS, M. EL HAJJAJI,
~~Mme FAGNANT~~, M. FALZONE, M. GALLASS, ~~Mme LEVEQUE~~, Mme MARECHAL, M.
POLIS, ~~Mme MONVILLE~~, M. NAJI, Mme OZER, M. RENARD, ~~M. SCHONBRODT~~, Mme
STINI, M. STOFFELS, ~~M. THOMAS~~, ~~Mme TINIK~~ et ~~M. WYDOOGHE~~, Membres.
M. BARBIER, Chef de corps
Mme GAROT, Secrétaire.
 Décision n°024

LA SEANCE EST OUVERTE A 20h08

Entendu Madame la Présidente excuser Madame Bonni, Monsieur Godin, Madame Leveque et Madame Monville.

024 Conseil du 24.02.2022 – Procès-verbal – Approbation

APPROUVE avec 11 voix POUR et 3 abstentions.

Présents : Mme TARGNION, Présidente
~~Mme BONNI~~ et ~~M. GODIN~~, Membres du Collège de Police.
Mme BASAULA NANGI, M. BERRENDORF, Mme DARRAJI, M. DENIS, M. EL HAJJAJI,
~~Mme FAGNANT~~, M. FALZONE, M. GALLASS, ~~Mme LEVEQUE~~, Mme MARECHAL, M.
POLIS, ~~Mme MONVILLE~~, M. NAJI, Mme OZER, M. RENARD, ~~M. SCHONBRODT~~, Mme
STINI, M. STOFFELS, ~~M. THOMAS~~, ~~Mme TINIK~~ et ~~M. WYDOOGHE~~, Membres.
M. BARBIER, Chef de corps
Mme GAROT, Secrétaire.
 Décisions n°025 à 034

025 Véhicule – Acquisition d’une moto pour le service circulation – Mode de passation de marché

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux et ses modifications ultérieures, notamment les articles 11 et 33 ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l’article 42,§1,1° et notamment les articles 2,6° et 47§2 qui dispense les pouvoirs adjudicateurs de l’obligation d’organiser eux-mêmes une procédure de passation lorsqu’ils recourent à une centrale d’achat ;

Vu l’arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d’exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu la nécessité pour la zone d’acquérir une nouvelle moto ;

Considérant que l'acquisition d'une moto routière puissante (BMW R 1250 T) peut se faire via le marché fédéral (2021 R3 022 lot 2) accessible aux zones de police locales ;

Sous réserve d'approbation du budget, cette dépense sera imputée à l'allocation 330/743-52 du budget extraordinaire 2022.

Considérant que l'équipement spécifique « Police » est compris dans le marché (accessoire police) ;

Après en avoir délibéré,

Sur proposition du Collège ;

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

D'acquérir une moto BMW R1250T via le marché fédéral (2021 R3 022 lot 2) accessible aux zones de police locales, pour un montant maximum estimé à 22.314,05 € hors TVA, soit 27.000,00 € TVA comprise et ce sous réserve d'approbation du budget extraordinaire 2022.

026 Véhicule – Acquisition d'un véhicule pour le Coordinateur externe – Mode de passation de marché

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux et ses modifications ultérieures, notamment les articles 11 et 33 ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 42,§1,1° et notamment les articles 2,6° et 47§2 qui dispense les pouvoirs adjudicateurs de l'obligation d'organiser eux-mêmes une procédure de passation lorsqu'ils recourent à une centrale d'achat ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Considérant que le véhicule Skoda Octavia break dont disposait le service GAO pour les déplacements du Coordinateur Externe a été sinistré lors des inondations de juillet 2021 ;

Considérant qu'un nouveau véhicule de type SUV permettrait de répondre pleinement à la fonction d'appui du service GAO ;

Considérant que l'acquisition d'un véhicule de type Volvo XC60 peut se faire via le marché fédéral (2021 R3 032 lot 45) accessible aux zones de police locales ;

Sous réserve d'approbation du budget, cette dépense sera imputée à l'allocation 330/743-52 du budget extraordinaire 2022 ;

Après en avoir délibéré,

Sur proposition du Collège ;

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

D'acquérir une Volvo XC60 via le marché fédéral 2021 R3 032 lot 45 pour un montant estimé à 53.719,01 € HTVA, soit 65.000 € TVAC et ce sous réserve d'approbation du budget extraordinaire 2022.

027 Véhicule – Acquisition d'une camionnette – Mode de passation de marché

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux et ses modifications ultérieures, notamment les articles 11 et 33 ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 42,§1,1° et notamment les articles 2,6° et 47§2 qui dispense les pouvoirs adjudicateurs de l'obligation d'organiser eux-mêmes une procédure de passation lorsqu'ils recourent à une centrale d'achat ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Considérant que le véhicule Peugeot Boxer utilisé pour les déplacements des ouvriers a été mis fortement à contribution lors des inondations de juillet 2021 ;

Considérant que le contrat d'entretien arrive à échéance début 2023 ;

Considérant que pour répondre pleinement à sa fonction d'appui, le service GRM de la zone souhaiterait acquérir un nouveau véhicule de type camionnette soit un véhicule de type Ford Transit 2T 310 dont l'acquisition peut se faire via le marché fédéral (2021 R3 024 lot 62) accessible aux zones de police locales ;

Sous réserve d'approbation du budget, cette dépense sera imputée à l'allocation 330/743-52 du budget extraordinaire 2022 ;

Après en avoir délibéré,

Sur proposition du Collège ;

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

D'acquérir un Ford Transit 2T 310 via le marché fédéral 2021 R3 024 lot 62 pour un montant estimé à 37.190,09 € HTVA, soit 45.000 € TVAC et ce sous réserve d'acceptation du budget extraordinaire 2022.

028 Infrastructure – Remplacement de la chaudière de la MPH – Mode de passation de marché

Vu la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, notamment les article 11 et 33 ;

Vu les arrêtés royaux et ministériels d'exécution subséquents ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;

Considérant que suite aux inondations de juillet 2021, la chaudière située au sous-sol de la Maison de police de Hodimont a été entièrement détruite ;

Considérant qu'il convient de procéder à son remplacement afin d'éviter l'apparition d'humidité et de moisissures ;

Considérant que l'acquisition peut se faire via un marché public constaté sur simple facture ;

Après en avoir délibéré,

Sur proposition du Collège ;

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

De lancer un marché constaté sur simple facture ayant pour objet le remplacement de la chaudière de la maison de Police de Hodimont en consultant les firmes :

- Delbrassine située à Petit-Rechain
- L&N Chauffage située à Olne
- Bertand Darimont de Dison

Sous réserve d'approbation du budget, la dépense estimée à un maximum de 10.000 € HTVA soit 12.100 € TVAC sera imputée à l'allocation 330/723-51 du budget extraordinaire 2022.

029 Infrastructure – Réfection de la chape de la MPE – Mode de passation de marché

Vu la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, notamment les article 11 et 33 ;

Vu les arrêtés royaux et ministériels d'exécution subséquents ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;

Considérant que la chape située dans le garage de de la Maison de police de Ensival a été endommagée lors des inondations de juillet 2021 ;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à sa réfection en profondeur ;

Considérant que la réfection peut être réalisée via un marché public constaté sur simple facture ;

Après en avoir délibéré,

Sur proposition du Collège ;

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

De lancer un marché constaté sur simple facture ayant pour objet la réfection de la chape du garage de la Maison de police de Ensival en contactant les firmes :

- Renobat de Liège
- 4M de Herve
- Arnaud Mamotte sprl de Spa

Sous réserve d'approbation du budget, la dépense estimée à un maximum de 6.000 € HTVA soit 7.200 € TVAC sera imputée à l'allocation 330/723-51 du budget extraordinaire 2022.

030 Véhicule – Acquisition d'un véhicule pour le service SER et le Chef de Corps – Mode de passation de marché

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux et ses modifications ultérieures, notamment les articles 11 et 33 ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 42,§1,1° et notamment les articles 2,6° et 47§2 qui dispense les pouvoirs adjudicateurs de l'obligation d'organiser eux-mêmes une procédure de passation lorsqu'ils recourent à une centrale d'achat ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Considérant que le parc automobile zonal comprend dix véhicules légers ou intermédiaires destinés au service d'enquêtes ;

Considérant que ces dix voitures sont de marques et de modèles différents afin de préserver au maximum leur discrétion ;

Considérant qu'un de ces véhicules (Volvo V40) a été sinistré lors des inondations de juillet 2021 ;

Considérant que l'achat d'un véhicule de type Volvo XC40 essence peut se faire via le marché fédéral (2021 R3 032 lot 44) accessible aux zones de police locales ;

Sous réserve d'approbation du budget, cette dépense sera imputée à l'allocation 330/743-52 du budget extraordinaire 2022 ;

Après en avoir délibéré,

Sur proposition du Collège ;

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

D'acquérir une Volvo XC40 via le marché fédéral 2021 R3 032 lot 44 pour un montant estimé à 24.793,39 € HTVA, soit 30.000 € TVAC et ce sous réserve d'acceptation du budget extraordinaire 2022 ;

LA SEANCE PUBLIQUE EST LEVEE A 20h30.

LA SEANCE A HUIS CLOS EST REPRISE IMMEDIATEMENT.

031 Personnel – Cadre administratif et logistique – Recrutement externe statutaire – Conseiller Chef de service GRM – Commission locale de sélection – Modification

032 Personnel – Pension pour inaptitude physique à titre temporaire d'un Inspecteur de police – Réception du procès-verbal de la Commission d'aptitude

033 Personnel – Non-activité préalable à la pension

034 Personnel – Mobilité – Phase 2022/01 INP - Nomination

LA SEANCE EST DEFINITIVEMENT LEVEE A 20h50

La secrétaire,
Kathleen GAROT

La Présidente,
Muriel TARGNION

